

Date de convocation : 12/04/2018

Date d'affichage : 12/04/2018

## REUNION DU 19 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le dix-neuf avril 2018 à 18 H 30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A.HENOCQUE PH.BARBE M.CAILLEUX N.BIGOT  
M.DEVAUCHELLE D.MALLET C.DEVILLERS E.CRUSEL JJ.DOUZENEL E.BLONDIN

Etaient absents :

F.GALAND donne pouvoir à Ph.BARBE

C.BOURDELET donne pouvoir à M.CAILLEUX

B.MAQUIGNY donne pouvoir à E.CRUSEL

C.DAMIS donne pouvoir D.MALLET

MH TIRE donne pouvoir C.DEVILLERS

Secrétaire de Séance : Eric BLONDIN

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2018 approuvé à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10 avril sera approuvé à la prochaine réunion.

Mr le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

\* Demeure d'Hautebut

\* Mises à prix des huttes pour la deuxième adjudication du 27 avril 2018.

Monsieur LE MOIGNE précise qu'il faudra interroger la CCVS concernant le SIAEEV et les compensations. Monsieur le Maire précise que les informations ne sont pas claires, et la mairie ne reçoit pas toujours les mails.

Il laisse la parole à Monsieur LE MOIGNE Marcel, trésorier municipal de la commune qui fait un état général des finances de la commune. Les ratios reviennent au vert en 2017 ce qui démontre que les équilibres financiers sont respectés. Pour autant, les possibilités d'investir sont extrêmement limités, au regard notamment de la dette.

### **Section d'investissement :**

Dépenses : 6 882.68€

Recettes : 6 585.67€

- 297.01€

Déficit 2016 - 2 510.45€ **Soit un déficit de – 2 807.46€**

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire ne participant pas au vote du CA.

### **AFFECTATION DE RESULTAT**

L'excédent d'exploitation 2017 est affecté partiellement au compte 002 fonctionnement pour 111 702.86€, le reste étant affecté au 1068 investissement pour 2 807.46€.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité.

### **BUDGET LOCATION BATIMENTS 2018**

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section exploitation à : 126 502.86 €

Section d'investissement à : 46 882.68 €

Monsieur LE MOIGNE, explique la situation de la VILLA L'ATELIER concernant le paiement des loyers et de la taxe foncière de la Demeure d'Hautebut. La commune sera fixée d'ici quelques mois.

Le budget LOCATION BATIMENT 2018 est à adopté l'unanimité.

## **4/DIVERS**

Monsieur BARBE demande aux élus si les mises à prix des huttes restantes restent identiques.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas modifier les mises à prix, la carte de tir au vol au pied de hutte sera obligatoire.

N°9 3000

N° 7000

N° 600

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un couple est intéressé par la Demeure d'Hautebut. Le couple a visité la Demeure lundi soir.

Monsieur le Maire précise d'ailleurs que des carreaux ont été une nouvelle fois cassés.



## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au vu de la hausse de l'année dernière à l'unanimité.

Fixe le produit fiscal attendu à 370 922 €

Vote les taux :

- Taxe d'habitation : 20.25%
- Taxe foncière bâti : 20.74%
- Taxe foncière non bâti : 34.71%

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

<b>• ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2017</b>	<b>SUBVENTIONS 2018</b>
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	<b>1 700€</b>	<b>1 700€</b>
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	<b>5 000€</b>	<b>7 500€</b>
ASS AMIS DES AINES	<b>640€</b>	<b>640€</b>
ASS AIDE FAMILIALE BOURSEVILLE	<b>115€</b>	<b>115€</b>
ASSOCIATION CHASSE COMMUNALE DE PLAINE ET GIBIER	<b>290€</b>	<b>290€</b>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	<b>700€</b>	<b>700€</b>
CLUB DE PETANQUE	<b>200€</b>	<b>200€</b>
COLLEGE DE MERS	<b>400€</b>	
COMITE DES FETES	<b>1095€</b>	<b>1095€</b>
COMITE DE JUMELAGE	<b>425€</b>	<b>425€</b>
COLLEGE DE FRIVILLE	<b>0€</b>	<b>40€</b>
COOPERATIVE COLLEGE MERS LES BAINS	<b>640€</b>	<b>520€</b>
COW SECTION FOOT	<b>1600€</b>	<b>1600€</b>
HARMONIE MUNICIPALE	<b>500€</b>	<b>500€</b>





Le couple demande que le Conseil Municipal fixe un prix, à 610 000€ ils ne sont pas intéressés du fait de l'ampleur des travaux.

Mme CRUSEL demande si une annonce a été faite sur le bon coin ou chez un notaire, il est répondu que non. Le cahier des charges de la Demeure a été transmis au Conseil Départemental, la Région, le Syndicat Mixte et la CCVS. Elle propose qu'avant de décider d'un prix il conviendrait d'abord de prendre contact avec le notaire pour une nouvelle estimation et que l'annonce de la vente touche un maximum de personnes.

Monsieur BARBE intervient en disant que si la Demeure n'est pas vendue, la commune n'en fera rien et avec les nombreuses dégradations, la commune ne pourra même plus la vendre, et qu'il convient de faire une proposition tant qu'il y a des intéressés.

Monsieur BLONDIN et Monsieur DOUZENEL indiquent qu'il ne reste finalement que la toiture et les murs, tout est à refaire à l'intérieur.

Monsieur DEVILLERS intervient en précisant que durant 3 ans, rien n'a été fait.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y descendra plus, il est fatigué de devoir s'y rendre chaque semaine pour constater les nouvelles dégradations. Il invite le Conseil Municipal à se rendre à la Demeure pour constater l'état actuel. Il précise également que les employés s'y rendent chaque semaine afin de nettoyer les dégâts, et que des panneaux de bois sont achetés régulièrement pour remplacer les carreaux.

Monsieur DOUZENEL espère qu'il n'y aura pas d'accident, la commune en serait responsable.

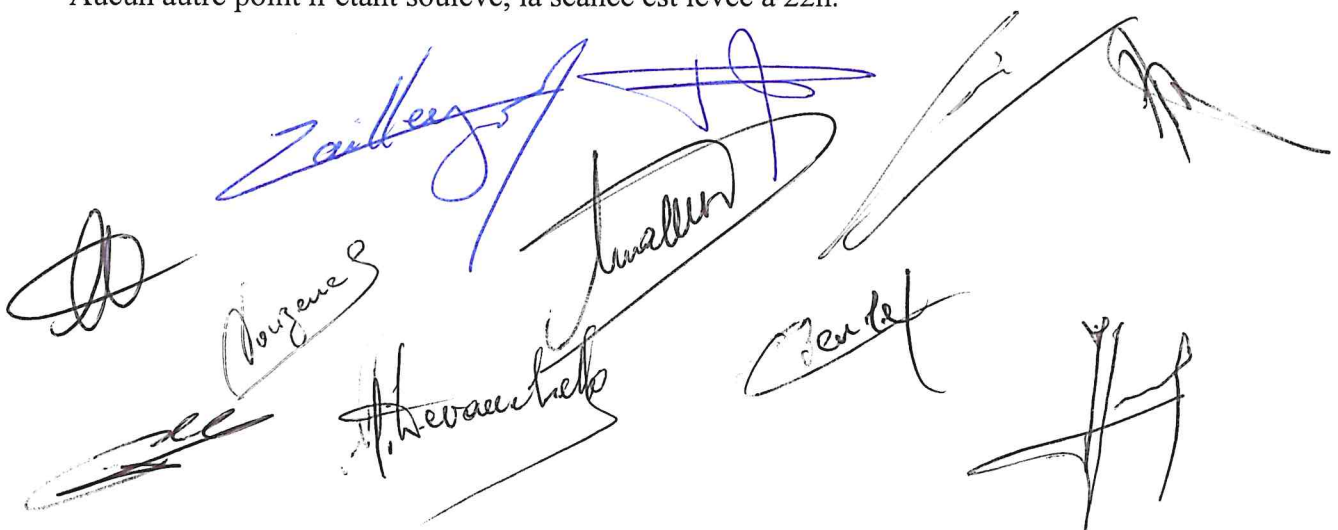
Mme CRUSEL répond que la commune a une assurance, il est donné la parole à la secrétaire, l'assurance étant intervenue une première fois suite aux dégradations, elle ne pourra intervenir si la Demeure n'est pas sécurisée un minimum.

Mr BLONDIN tient à préciser que les élus ont eu la possibilité de la vendre.

Mr BARBE explique qu'il a été attaqué dans la commune, alors qu'il est favorable à la vente depuis le début. Il prévient encore que dans quelques temps, la commune ne pourra plus vendre la Demeure et que celle-ci risque un jour d'être incendiée, la commune ne pourra plus alors construire sur le terrain.

Monsieur le Maire clos le débat, le Conseil Municipal n'ayant pas réussi à s'entendre pour fixer un prix. Il prendra contact avec le notaire.

Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 22h.



A collection of handwritten signatures in black and blue ink, likely representing the council members mentioned in the text. The signatures are scattered across the bottom half of the page. One prominent signature in blue ink is at the top left, and several others in black ink are below it, some overlapping. The names are not clearly legible due to the cursive style.